



Association Du Corps Intermédiaire De l'EPFL

CM2 349, case postale 44, EPFL, CH-1015 Lausanne
Tél : 021 - 693 47 77 Fax : 021 - 693 47 80
Email : acide@epfl.ch <http://acide.epfl.ch/>

Position de l'ACIDE relative aux résultats des négociations salariales pour les chercheurs CDD

- Le comité de l'ACIDE souhaite rappeler le résultat du sondage de l'ACIDE de mai 2009 (1'000 membres ont soutenu la position de l'ACIDE, dont 880 avec signature nominale). Approximativement 1/3 des membres du corps intermédiaire (CI), tous doctorants et post-doc, se sont prononcés pour que la compensation du renchérissement, accordée au personnel sous NSS, leur soit accordée également.

L'ACIDE s'exprime donc au nom du CI et juge que les résultats des négociations salariales sont largement insatisfaisants.

- Les résultats des négociations salariales conduisent à l'établissement des salaires forfaitaires chaque année (par volée de doctorants et post-docs et pour la durée totale de l'engagement d'un chercheur). La méthode des volées introduit de fait une inégalité de traitement entre les personnes selon la date de leur premier engagement (ceux engagés en fin d'année et ceux engagés en début de l'année suivante n'auront pas le même salaire).

- Le CEPF a exprimé, en juillet 2009, son acceptation d'une politique salariale différenciée par institution du domaine du CEPF. Ce qui est en contradiction avec la politique d'harmonisation au sein du CEPF.

Si le but de cette politique est de tendre vers un salaire des doctorants basé sur les barèmes du FNS, alors l'ACIDE serait en faveur à condition que ce salaire FNS soit accordé pour le travail de thèse. Un complément de 20% d'un salaire d'assistant scientifique est alors à ajouter comme compensation du travail d'enseignement exigé des doctorants à l'EPFL.

Nous rappelons que les doctorants des Instituts de recherche ne font pas de tâches d'enseignement. A l'ETHZ, ceux qui sont payés à temps partiel, touchent un salaire supplémentaire s'ils font de l'enseignement.

- L'ACIDE ne soutient en aucun cas une baisse continue du salaire des doctorants en vue de créer de nouveaux postes de doctorants. L'EPFL devrait allouer une plus grande part de son budget à la rémunération de la partie enseignement de l'activité de ses chercheurs (par exemple en encourageant la recherche de fonds de tiers et/ou en demandant au CEPF un budget plus important pour l'assistantat).

- L'ACIDE demande qu'une information détaillée sur le salaire soit fournie aux chercheurs CDD lors du renouvellement de leur contrat.

Lausanne, le 22 janvier 2010